



No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
12 décembre 2023**

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance extraordinaire du 12 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 12 décembre 2023 à 21 h 04 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Messieurs les conseillers Sébastien Legros, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle sont absents.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le samedi, 2 décembre 2023 en marge de la réunion de travail tenue le même jour et réunissant les élus.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Monsieur le maire François Pleau

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, mardi le 12^{ième} jour de décembre 2023 à 20 h 30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1) Présentation et adoption du budget 2024
- 2) Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026

De plus, tel prévu par le *Code municipal du Québec*, une période de questions destinée à l'assistance complètera la séance.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce 2^{ème} jour de décembre 2023.
(Signé)

Michel Bertrand,
Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 21 h 04.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

23-12-151

QUE l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2023

Il est proposé

23-12-152

QUE les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette municipalité pour l'année 2023 soient approuvées et adoptées telles que présentées et comme suit :

REVENUS :

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE :

Taxe foncière générale : 2 993 670 \$
Usage commun aqueduc : 28 511 \$
Paiement tenant lieu de taxes : 10 000 \$
Autres taxes : 258 550 \$

AUTRES REVENUS :

Services municipaux : 138 520 \$
Autres revenus : 101 000 \$
Subventions gouvernementales : 284 735 \$

TOTAL DES REVENUS : 3 814 986 \$

DÉPENSES :

Administration générale : 767 323 \$
Sécurité publique : 870 975 \$
Transport : 1 188 000 \$
Hygiène du milieu : 359 323 \$
Aménagement, urbanisme, développement : 218 233 \$
Loisirs et culture : 300 832 \$
Frais de financement : 1 000 \$
Dépenses en immobilisation : 109 300 \$
Surplus non affecté : 0 \$

TOTAL DES DÉPENSES : 3 814 986 \$

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé

23-12-153

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 comme suit :

	2024	2025	2026
Aménagement des bâtiments	80 000 \$	300 000 \$	150 000 \$
Aqueduc	20 000 \$	20 000 \$	200 000 \$
Entretien des chemins	75 000 \$	1 150 000 \$	85 000 \$
Équipements - parc et loisirs	81 500 \$	0 \$	0 \$
Équipements - sécurité publique	8 500 \$	0 \$	0 \$
Équipements - centre communautaire	30 000 \$	0 \$	25 000 \$
Équipements - service d'incendie	65 000 \$	25 000 \$	25 000 \$

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 21 h 29,

Il est proposé

23-12-154

QUE la présente séance extraordinaire soit levée

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers David Pharand, Carl Dupras et madame la conseillère Jacqueline Lavergne.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général

